

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 21 JUIN 2021

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Bourses IDEX
3. Liste des chargés d'enseignement vacataires 2020/2021
4. Modification de maquette : MECC Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine
5. Dispositif E-Mobilité
6. Demande d'exonération de remboursement d'une bourse UFA – parcours intégré de formation juridique franco-allemande en coopération avec l'université de SARREBRUCK
7. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Monsieur Benjamin CARACO, SCD
Madame Christine JUND, CCI Alsace Eurométropole
Monsieur Bruno TRESCHER, vice doyen en charge de la mention AES
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Madame Aude BOUVERESSE, Madame Peggy DUCOULDMBIER, Monsieur François DUQUESNE, Monsieur Raphaël ECKERT, Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Monsieur Etienne MULLER, Madame Ariane PERIN-DUREAU

Collège B

Monsieur Patrice HILT, Madame Sabrina MRAOUAHI, Madame Magalie NORD-WAGNER, Monsieur Salim ZEIBAK

Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

Collège Usagers

Madame Capucine BLANDET, Madame Angeline OKOMBI NDINGA, Monsieur Joris GRILLE, Monsieur Eryn FAESSEL
Monsieur Selim AZZI, Monsieur Louis REISS, Monsieur Thomas ROTH

Personnalités extérieures :

Monsieur Christian BRASSAC, Eurométropole Strasbourg ; Monsieur Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats ; Monsieur Thierry GHERA, tribunal judiciaire de Strasbourg ; Monsieur Xavier FAESSEL, tribunal administratif de Strasbourg

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen remercie l'équipe administrative de la faculté pour l'organisation des examens à distance.

Madame le doyen informe les membres du conseil qu'à l'issue de la séance, ils recevront un lien Limesurvey afin de procéder au vote des points qui seront abordés lors de la présente séance.

2. Bourses IDEX

Dans le cadre du programme Mobilité sortante IDEX 2021, 18 semestres ont été alloués à la faculté. Madame Peggy DUCOULOMBIER présente le tableau de classement des étudiants ayant reçu un avis favorable.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés en faveur de l'attribution de la bourse IDEX :

Oui : 23

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

3. Liste des chargés d'enseignement vacataires 2020/2021

La liste des intervenants a été présentée aux membres du conseil de faculté. Ce point ne donne pas lieu à un vote.

4. Modification de maquette : MECC Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine

Une modification de maquette dans le diplôme de la deuxième année de master mention droit du patrimoine parcours Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine est demandée. Il est proposé dans l'UE6, de permettre aux étudiants de choisir entre la réalisation d'un stage accompagné de la présentation d'un rapport de stage, et la rédaction d'un mémoire et sa soutenance. L'UE 6 Stage est ainsi renommée : UE6 professionnalisation.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés en faveur de cette modification :

Oui : 23

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

5. Dispositif E-Mobilité

L'université de Strasbourg est engagée dans des réseaux ou alliances d'universités permettant aux étudiants des différentes universités partenaires d'accéder à des cours en distanciel.

Dans un but de développement de la mobilité internationale, la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion souhaite permettre à ses étudiants de participer à ces opportunités, tout en soulignant que l'e-mobilité n'a pas vocation à remplacer les dispositifs de mobilité en présentiel et doit être conçue de manière complémentaire à la mobilité en présentiel.

Les étudiants peuvent solliciter une participation aux dispositifs d'e-mobilité ouverts par le réseau Dg2 et l'alliance EPICUR dans les conditions prévues par les universités partenaires (voir les sites d'information du réseau Dg2 et EPICUR) et la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Concernant les conditions posées par la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, les cours en e-mobilité peuvent être sollicités dans le cadre des « enseignements libres » prévus dans les maquettes des Licence Droit, AES et Droits européens de 2^e et 3^e année.

Licence Droit : UE ouverture 3, 5 et 7

Licence Droits européens : UE ouverture 3

Licence AES : UE ouverture 4

La possibilité de suivre un cours en e-mobilité doit faire l'objet d'un accord du Vice-Doyen en charge de la Licence Droit ou AES et du Correspondant relations internationales en charge de la mobilité Hors Europe et de l'alliance EPICUR.

Le cours suivi doit se voir attribuer au minimum 3 ECTS par l'université partenaire et être sanctionné par un examen donnant lieu à l'attribution d'une note.

La note obtenue fait l'objet d'une conversion par le jury d'admission de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion en note sur 20. Elle est intégrée au calcul de la validation de l'UE pertinente.

Les membres du conseil se sont prononcés en faveur de ce dispositif ouvert aux étudiants :

Pour : 23

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

6. Demande d'exonération de remboursement d'une bourse UFA – parcours intégré de formation juridique franco-allemande en coopération avec l'université de SARREBRUCK

Madame ... a été étudiante du parcours intégré franco-allemand et a bénéficié à ce titre d'une bourse UFA pour l'année 2019/2020. Rencontrant de graves difficultés, elle a stoppé sa scolarité en première année. La bourse qui lui a été allouée doit être remboursée, soit 3000 euros.

Si l'étudiante ne rembourse pas, le coût sera supporté par la faculté.

Après divers échanges sur le sujet, le conseil de faculté ne se prononce pas en l'état actuel et demande à Madame Arlette Ligey de solliciter de l'étudiante les compléments d'information justifiant sa demande. Il est convenu que cette situation fera l'objet d'un réexamen par le conseil de faculté au mois de septembre.

7. Divers

- Présentation d'un accord de coopération dans le domaine de la formation, permettant l'accueil et l'envoi de 2 étudiants par an en mobilité études, et de la recherche entre la faculté et le College of Law de National Taiwan University.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés en faveur de cet accord :

Oui : 23

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Concernant les accords avec le Royaume-Uni, Madame Peggy DUCOULOMBIER indique que l'université de Strasbourg doit travailler avec ses partenaires britanniques dans des conditions différentes car il n'y a plus les mêmes modalités de financement. La direction des relations internationales travaille, en collaboration avec les composantes décentralisées, à la conclusion de nouveaux accords en vue de sécuriser les échanges, notamment concernant l'exonération des droits d'inscription.

La convention a été soumise au vote le 23 juin :

Nombre de votants : 12

Oui : 11

Non : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Madame le Doyen informe les membres du conseil des résultats des concours lors desquels les équipes de la faculté de droit se sont illustrées. Pour le concours Cassin, 8 équipes ont été retenues ; les dernières phases se dérouleront en septembre.

Madame MRAOUHI précise que pour le concours RSE les deux équipes de Strasbourg ont atteint les demi-finales.

Pour conclure, Madame le Doyen souhaite saluer les membres sortants de l'équipe décanale pour lesquels il s'agit de la dernière séance de conseil en tant que membres de l'équipe. Elle leur adresse ses profonds remerciements et sa sincère gratitude. Elle leur exprime aussi sa reconnaissance pour leur loyauté et leur disponibilité sans faille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Doyen,


Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

